

de vous débrouiller. Nous vous empêcherons de mourir de faim, mais n'osez pas tomber malade, car vous ne pouvez compter que sur vous-même.»

Tous nos vieillards malades doivent acheter des médicaments très coûteux et s'inscrire sur une liste d'attente lorsqu'ils veulent être admis à l'hôpital. Si le gouvernement désire proposer des lois sociales progressistes et apporter une certaine mesure de justice sociale au Canada, c'est un des domaines qui devrait figurer au premier rang dans le programme législatif.

• (3.40 p.m.)

A ceux qui accusent l'opposition de faire parfois de l'obstruction systématique aux travaux du Parlement, je dirai qu'il ne revient pas à l'opposition de proposer des mesures législatives; elle ne peut qu'exprimer ses vues et se prononcer sur n'importe quelle mesure dont la Chambre est saisie. On nous demande maintenant de nous prononcer sur une loi qui n'entrera pas en vigueur avant deux ans. D'après le gouvernement, cette mesure législative est nécessaire. Je ne peux que conclure que le gouvernement a décidé qu'il était sage d'attendre au 1^{er} juillet 1968 pour mettre en vigueur ce programme social parce qu'il se propose de convoquer des élections pour l'automne de 1968. Le gouvernement agit peut-être ainsi en espérant qu'il peut une fois de plus gagner les suffrages des Canadiens par des mesures sociales. Je ne conçois mal qu'un député ose s'opposer à l'assurance frais médicaux. J'essaie d'expliquer la façon de penser du gouvernement. Si le gouvernement estime qu'une initiative s'impose dans ce domaine, il devrait proposer immédiatement une mesure législative qui assurerait des services médicaux gratuits à tous les vieillards pensionnés du pays.

Un programme de services médicaux gratuits à l'intention de nos vieillards ne serait pas assez important pour créer d'autres tensions inflationnistes. Certaines provinces, dont l'Alberta ont déjà des programmes de ce genre. Et les autres provinces, sans doute, pourraient se le permettre et aimeraient se lancer dans ce champ d'activité.

La seule conclusion que je puisse tirer de l'attitude actuelle du gouvernement, c'est qu'il a décidé de retarder la mise en œuvre de ce programme jusqu'à 1968, parce qu'il ne convoquera pas d'élections en 1967 et se propose d'en convoquer pour 1968, dans l'espoir d'être réélu. Certes, c'est là un bien vilain tour à jouer à nos vieillards, qui se tournent avidement vers Ottawa pour obtenir de l'aide tant sous forme de pensions que sous forme de services de soins médicaux. Le gouvernement devrait revenir sur sa décision et faire quelque chose pour ceux qui ont

[M. Horner (Acadia).]

besoin d'aide pour acquitter les frais de soins médicaux et dentaires. Nous, ici à Ottawa, avons le devoir d'aider le peuple canadien dans cette société changeante qui est nôtre.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, les députés de mon parti comptent appuyer le projet de loi et voter en sa faveur parce qu'avec les années nous en sommes venus à croire que notre population devrait recevoir des soins médicaux, qu'elle puisse les payer ou non. A notre avis, de tels soins ne peuvent être fournis que si le gouvernement du Canada organise et administre le programme.

Les membres de mon parti ne se contentent pas de parler. Ils ne font pas comme les libéraux qui promettent de mettre cette mesure en vigueur depuis 1919. Lorsque le chef actuel du NPD était premier ministre de Saskatchewan il a mis en vigueur un programme dont on devrait s'inspirer au Canada.

Le bill que nous étudions présentement tient compte des principes énoncés et expliqués si clairement par la Commission royale d'enquête sur les services de santé présidée par M. le juge Hall. Qu'on me permette de faire remarquer aux membres du parti conservateur qui ont pris la parole ces deux derniers jours, pour tâcher de couler ce bill, que la Commission Hall fut instituée par un ancien premier ministre, le chef actuel de l'opposition officielle (M. Diefenbaker).

Lorsque le juge Hall a déposé son rapport en 1964, les principes de base furent accueillis avec enthousiasme par le chef de l'opposition officielle. J'ai entre les mains un communiqué qui parut dans le *Globe and Mail* de Toronto du 22 juin 1964. A l'intention du député de Simcoe-Est (M. Rynard), qui a proposé l'amendement visant à couler le bill à l'étude, j'aimerais lire un extrait de ce communiqué intitulé «Diefenbaker appuie le projet d'un programme de santé».

Le chef de l'opposition, l'honorable John Diefenbaker s'est énergiquement prononcé samedi dernier en faveur des recommandations de la Commission royale d'enquête sur les services de santé et a proposé la convocation immédiate d'une conférence fédérale-provinciale afin d'en discuter.

A l'intention du député d'Acadia, (M. Horner) qui vient de dire qu'il reste un grand nombre d'autres questions importantes à discuter, je voudrais citer un autre paragraphe de ce même communiqué, paru le 22 juin 1964:

M. Diefenbaker a qualifié le rapport de la Commission comme étant le plus important et le plus remarquable depuis 50 ans au Canada.

Malgré cela une foule de conservateurs ont pris la parole hier et aujourd'hui, et je présume également que beaucoup d'entre eux parleront dans les jours à venir, soutenant que nous n'avons pas besoin de ce genre de